



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 85979

Texte de la question

M. Claude Gatignol appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évolution de la profession d'anesthésiste-réanimateur. Les jeunes anesthésistes, dont on connaît la durée d'études nécessaire à leur formation, ne se dirigent plus en nombre suffisant vers le secteur libéral à cause de son manque d'attractivité. Ce manque d'intérêt pour ce secteur risque, à l'horizon 2020, d'engendrer de grosses difficultés pour répondre aux exigences des plateaux chirurgicaux en cliniques. Depuis dix ans, on assiste au transfert de la chirurgie du secteur public vers le secteur privé (70 % de l'activité de chirurgie sont effectués dans le privé), mais à une répartition inversée des médecins anesthésistes-réanimateurs. Un tiers des anesthésistes-réanimateurs travaillent, en effet, dans le secteur privé. Ainsi les acteurs de cette profession font face à une augmentation constante de leur activité, jusqu'à subir une charge excessive de travail qu'ils assurent avec courage et compétence. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer sur les solutions envisagées pour faire face à cette désaffection de ces jeunes médecins spécialistes et à une pénurie grandissante dans le secteur libéral hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85979

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1488